41/2020

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2020
20 H 00

L'an deux mil vingt, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique, sous la présidence de M. MOREAU Patrick, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM MOREAU, MONIN, BOURDIER, ROSE, PETOUILLAT, BUTTON, FEFEU, MARION, PERCHERON, COURSAULT, ZAGORI, GARNIER, BERTON, LEBEGUE, RAMEAU.

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Mme ZAGORI Karine

Compte-rendu de la dernière réunion :

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des voix.

ORDRE DU JOUR

Délibération n° 2020-63
LOYERS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MAISON MÉDICALE

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition de règlement intérieur de la maison médicale et des nouveaux loyers compte-tenu des aménagements réalisés.
Le Conseil Municipal approuve le règlement et fixe à partir du 1er janvier 2021, le montant des loyers mensuels des cabinets charges comprises (sans ménage) :

- Orthophoniste - Mme FEFEU	300.00 €
- Orthophoniste - Mme FADLAN	210.00 €
- Infirmières - Mmes THOMASSIN, RISSET - Mme BAZIRET	210.00 € (gratuit pendant 2 ans)
charges mensuelles pendant la période de gratuité	30.00 €
- Podologue - Mme MONTACLAIR	210.00 €
- Kinésithérapeute - Mme FARHAT	400.00 €
- Docteur - Mme FREISZ	400.00 €

Le Conseil fixe le montant mensuel des frais de ménage réalisé par la commune à partir du 1er septembre 2020 :

- Kinésithérapeute - Mme FARHAT	72.00 €
- Docteur - Mme FREISZ	142.00 €

Délibération n° 2020-64
TAXE D'AMÉNAGEMENT 2021

M. le Maire informe le Conseil qu'il est possible de réviser la taxe d'aménagement applicable au 1er janvier 2021.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 4 %.

Délibération n° 2020-65
DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AUPRÈS DE LA CLECT

M. le Maire rappelle que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) a pour mission principale d'évaluer les transferts de charges communales à l'EPCI. Elle est chargée de garantir une répartition financière équitable entre les communes et l'intercommunalité, ainsi que la neutralité budgétaire du régime fiscal.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne M. BOURDIER pour représenter la Commune.

Délibération n° 2020-66

MOTION RELATIVE À L'AMÉLIORATION DU SERVICE DU TRÉSOR PUBLIC DE COURTENAY

Il vous est proposé, au travers de cette délibération, d'alerter les services de l'Etat quant aux problèmes rencontrés au niveau du trésor public actuellement situé à Courtenay. Ce vœu sera transmis à la sous-préfecture et aux services de l'Etat liés aux finances publiques et fera l'objet de délibérations concordantes de la part de la 3CBO et de ses communes membres.

Vu l'exposé de M. le Maire, qui relève une pénurie de personnel au niveau du Trésor Public sis à Courtenay, entraînant des retards conséquents dans le traitement des affaires comptables,
Le quorum ayant été atteint,
Le Conseil Municipal,
- Alerte les services de la Préfecture, de la Sous-Préfecture et des Finances sur le manque de personnel du Trésor Public,
- Emet le vœu d'un rétablissement rapide de la situation des services du Trésor Public à Courtenay,
- Autorise M. le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire demande au Conseil s'il accepte de traiter les affaires diverses. Le Conseil répond favorablement.

Délibération n° 2020-67

VENTE DE FERRAILLE

Le Conseil Municipal autorise le recouvrement d'un chèque de 679.20 € pour la vente de ferraille à la société SRTM à Boismorand.

Délibération n° 2020-68

CESSION TONDEUSE

M. le Maire informe le Conseil qu'une personne est intéressée pour acheter une tondeuse de la commune pour pièces.
Le Conseil Municipal décide de la céder au prix de 500 €. Il autorise le Maire à procéder au recouvrement.

VENTE PARCELLE DE BOIS

M. le Maire propose au Conseil de mettre en vente une parcelle de bois située « La Pièce des Veslins », référencée ZS 51 d'une contenance d'1 ha 46 a 70 ca.
Le Conseil émet un avis favorable. Le prix de réserve est fixé à 6 000 €.

CESSIONS

Suite à la réunion de la commission de voirie, le Conseil décide de proposer les cessions suivantes :
- « Les Brangers » : partie du chemin rural des Brangers au prix de 1 000 €
- « Les Rouillères » : partie de la parcelle ZW 226 et partie du domaine public au prix de 2 000 €

Le Conseil Municipal précise que les frais relatifs à ces cessions seront à la charge des acquéreurs.
M. le Maire précise que des enquêtes publiques devront être réalisées.
Le Conseil Municipal charge M. le Maire d'aviser les demandeurs et d'effectuer toutes les démarches relatives à ces cessions.

DIVERS

- M. le Maire informe le Conseil Municipal des conditions de mise en place de « Voisins vigilants ». Le Conseil propose de consulter les habitants lors du prochain petit journal de la commune.

- Il propose au Conseil d'autoriser la mise à disposition des commerçants d'une rotonde une fois par an à titre gratuit. Le Conseil émet un avis favorable et précise que le prêt sera consenti à usage professionnel seulement.

- Il informe le Conseil que des personnes l'ont sollicité pour des coupes de bois. Le Conseil donne son accord. M. LEBEGUE propose que les intéressés fassent un don au CCAS. Le Conseil approuve le principe.

- Il propose au Conseil de mettre à disposition de l'APE, Epona et du Théâtre des Vallées, la maison située au fond de la cour de l'école maternelle. Le Conseil émet un avis favorable.

- Il rappelle aux conseillers qu'ils ont droit à 20 heures de formation par ans et propose de faire connaître leurs besoins par mail pour le 23 octobre prochain.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

- Mme ZAGORI propose de mettre en vente le camion FORD. Il sera proposé au prix de 1500 € par affichage et sur les réseaux sociaux.

- M. MOREAU propose d'étudier la mise en place d'un comptage électronique sur les compteurs d'eau et demande si des élus sont intéressés pour s'occuper de la gestion du réseau d'eau. MM. LEBEGUE, FEFEU et PERCHERON se proposent.

- Il informe le Conseil que le premier petit journal est prêt et qu'il sera imprimé à la fin de la semaine.

Le conseil fixe la prochaine réunion au mardi 8 décembre 2020 à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22 H 15.

M. MOREAU	Mme MONIN	M. BOURDIER	Mme ROSE	M. PETOUILLAT
M. BUTTON	M. FEFEU	Mme MARION	M. PERCHERON	Mme COURSAULT
Mme ZAGORI	Mme GARNIER	Mme BERTON	M. LEBEGUE	Mme RAMEAU